

Département de l'AIN Canton de CHATILLON S/CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2017-09-02</u>	ANNEE 2017 <u>Objet :</u> DECISION MODIFICATIVE N°2
<p>Le vingt huit septembre deux mille dix sept</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Mélusine BALLIF, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ, <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : Nathalie VERNUS-PROST donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION, Lionel GENTIT donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES,</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 23 septembre 2017 Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Le Maire explique que pour équilibrer le budget et pouvoir payer des factures imprévues il est nécessaire d'effectuer certaines décisions modificatives:

Investissement dépenses :

020 (dépenses imprévues) :-600.00 €

2051 (concessions, droits similaires) : +600.00 €

21571- op 171 (matériel roulant) : -7 000.00 €

2313- op 115 (commerce) : +7 000.00 €

21571 - op 171 (matériel roulant) : -9 900.00 €

21532 - op 170 (réseau d'assainissement) : +9 900.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et une abstention :

- **ACCEPTE** les décisions modificatives listées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION